

### Agent-es de griefs

Cette session permet aux participantes et participants d'acquérir les habiletés requises pour la rédaction d'un grief et son enquête. On y apprend à constituer un dossier, à accueillir les membres en difficulté et à bien se préparer pour les rencontres avec l'employeur.

#### Objectifs :

- Faire l'enquête de grief;
- Rédiger un grief;
- Monter un dossier complet de grief;
- Défendre les griefs tout en essayant de trouver des solutions.

### Négociation

La session permet aux membres du comité de négociation ou du comité exécutif de connaître les différentes facettes entourant la préparation de la négociation. On y aborde l'encadrement légal de la négociation, l'analyse de la situation économique de l'entreprise sur le marché, le rôle du syndicat en cours de négociation, le comportement à la table de négociation et les différents modes de négociation. Il est fortement recommandé d'apporter votre convention collective.

#### Objectifs :

- Participer à l'élaboration et la présentation d'un projet de convention collective;
- Développer une stratégie de négociation;
- Connaître le rôle des membres du comité de négociation;
- Connaître l'attitude à adopter à la table de négociation.

### Assurance collective

Cette session s'adresse aux membres de votre syndicat qui agissent comme responsables de l'assurance collective ou qui souhaiteraient assumer cette responsabilité. Il s'agit d'une session d'initiation à l'assurance collective.

#### Objectifs :

- Comprendre son régime d'assurance collective;
- Saisir les enjeux syndicaux de l'assurance collective;
- Apprendre à initier une démarche syndicale portant sur l'assurance collective;
- Apprendre à utiliser les outils à notre disposition.

### Initiation au syndicalisme

Cette formation s'adresse à toute personne qui se questionne sur le syndicalisme ou s'y intéresse, qui réfléchit à poser sa candidature à un poste électif dans son syndicat local ou qui vient d'être élue à une fonction syndicale.

### Agent-es de griefs

6-7-8 oct. 2020	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et Bas-St-Laurent	Chandler
10-11-12 nov. 2020	Québec - Chaudière-Appalaches	Québec
18-19-20 nov. 2020	Montréal - Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	Montréal
25-26-27 nov. 2020	Outaouais	Gatineau
9-10-11 déc. 2020	Estrie - Coeur-du-Québec	Drummondville
14-15-16 déc. 2020	Lanaudière - Laurentides	Saint-Jérôme
16-17-18 fév. 2021	Montréal - Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	Montréal
23-24-25 fév. 2021	Montréal	Brossard
10-11-12 mars 2021	Saguenay - Lac-Saint-Jean	Chicoutimi
11-12-13 mai 2021	Côte-Nord	Baie-Comeau

### Négociation

14-15-16 oct. 2020	Montréal	Brossard
27-28-29 janv. 2021	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie	Montréal
8-9-10 fév. 2021	Estrie - Coeur-du-Québec	Drummondville
12-13-14 avril 2021	Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean	Québec

### Assurance collective

26-27 avril 2021	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie	Montréal
3-4 mai 2021	Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean, Coeur-du-Québec	Québec

### Initiation au syndicalisme

*Pour les officiers syndicaux débutants (ou avec peu ou pas d'expérience)*

28 sept. 2020	Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean, Coeur-du-Québec	Québec
9 oct. 2020	Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie	Montréal

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Une convocation est envoyée à chaque syndicat des régions concernées **cinq (5) semaines** avant le début de la session.
- Les syndicats ont la responsabilité de transmettre les **coordonnées** des personnes qu'ils souhaitent inscrire dans les **délais prescrits**.
- Le nombre minimal pour qu'une session puisse se donner est de 8 participantes ou participants avec un maximum de 20 inscriptions.
- Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, la session sera **annulée** et les personnes inscrites seront avisées par **téléphone ou par courriel**.
- **Deux (2)** participantes ou participants par syndicat peuvent s'inscrire. Ces deux (2) mêmes personnes doivent être présentes pour la durée de la session. Seules les personnes préalablement inscrites pourront participer à la formation.
- **Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre inscription, il est important de nous en aviser dès que possible.**
- **Veillez apporter votre convention collective, un talon de paie récent, une confirmation de votre libération syndicale ainsi que la politique de remboursement des pourboires, s'il y a lieu.**
- **Vous devez connaître le pourcentage de vos avantages sociaux.**
- La fédération rembourse 50 % des réclamations de dépenses et salaires pour deux (2) personnes par syndicat pour les sessions de formation en relations de travail.
- Les sessions de formation **Agent-es de griefs** et **Négociation** sont offertes en tandem avec la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP).



### Contre la violence et le harcèlement au travail



Cette session s'adresse aux responsables en santé et sécurité au travail et aux responsables de la condition féminine.

Elle permet aux participantes et participants de maîtriser les notions de base au regard de la violence et du harcèlement au travail, de démystifier les différents concepts qui s'y rattachent et de développer des habiletés d'analyse, c'est-à-dire voir, écouter et comprendre, afin d'identifier les phénomènes de violence et de harcèlement au travail. De plus, elle permet de se familiariser avec certains outils de prévention et de soutien aux membres et prendre connaissance des divers recours sur le plan juridique pour ainsi être capables de planifier des stratégies de prévention, d'intervention et de suivi dans leur milieu de travail.

Cette session s'attarde également sur le contenu d'une politique de prévention du harcèlement au travail et permet de mieux comprendre l'importance d'une politique paritaire ainsi que l'élaboration d'un plan d'action, la mise en oeuvre de l'enquête, l'analyse du dossier, la stratégie pour soutenir les plaignantes et les plaignants et la rédaction d'un rapport syndical. Un retour sur l'évolution de la jurisprudence sur des points majeurs concernant la violence et le harcèlement au travail permet de se conscientiser sur l'importance de la prévention.

### Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)

Cette session vise à faire comprendre le rôle et les responsabilités de la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail dans le syndicat. Les participantes et les participants prendront connaissance des lois existantes, de leur origine et de leur portée ainsi que des notions qu'elles véhiculent. Ils se familiarisent avec la notion de l'assignation temporaire à un travail et seront capables de prendre en charge les dossiers de réparation dans le syndicat. Finalement, ils apprendront à observer leur milieu de travail afin d'éliminer les dangers à la source, à constituer un dossier puis à préparer les rencontres avec l'employeur.

Cette formation est **dispensée par les conseils centraux** et elle est **préalable à la session de formation Action syndicale en prévention (ASP)**. Nous vous invitons à communiquer avec le conseil central de votre région afin de connaître les dates de formation ainsi que tous les détails nécessaires.

- Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec : 819 825-6137
- Bas-Saint-Laurent : 418 723-7811
- Coeur-du-Québec : 819 378-5419
- Côte-Nord : 418 589-2069
- Estrie : 819 563-6515
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 418 689-2294 (Chandler)
- 418 986-5880 (Îles-de-la-Madeleine)
- Lanaudière : 450 759-0762
- Laurentides : 450 438-4196
- Montérégie : 450 466-7036
- Montréal métropolitain : 514 598-2021
- Outaouais : 819 643-1325
- Québec-Chaudière-Appalaches : 418 647-5810
- Saguenay-Lac-Saint-Jean : 418 549-8541



### Violence et harcèlement au travail

25-26 mars 2021 Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean, Coeur-du-Québec Québec

8-9 avril 2021 Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie Montréal

### Troubles musculo-squelettiques

30-1er déc. 2020 Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec, Bas-St-Laurent, Saguenay - Lac-St-Jean, Coeur-du-Québec Québec

29 et 30 mars 2021 Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie Montréal

### Action syndicale en prévention (ASP)

2, 3 et 4 février 2021 Montréal

8, 9 et 10 mars 2021 Montréal

5, 6 et 7 mai 2021 Chicoutimi

### Troubles musculo-squelettiques

Cette session s'adresse aux travailleuses et aux travailleurs qui effectuent un travail manuel et qui sont responsables de la prévention dans leur syndicat, par exemple : entretien sanitaire, entrepôt, mécanique, métiers... On y apprend à reconnaître et à prévenir les troubles musculo-squelettiques chez la travailleuse ou chez le travailleur qui occupe un emploi manuel. On y voit les principales notions d'ergonomie. On y apprend à analyser un poste de travail.



### Action syndicale en prévention (ASP)

Cette session vise l'apprentissage d'une démarche en prévention. Elle permet aux responsables en santé et sécurité d'apprendre à détecter et identifier les problèmes ou les situations dangereuses, à intervenir sur le terrain et à organiser les changements nécessaires. **La formation s'inscrit dans la continuité de la session Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)**. Les participantes et les participants approfondissent leurs connaissances des lois et des règlements. Ils apprennent à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences. Ils seront capables de proposer des solutions.

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Seul le salaire réellement perdu, excluant les avantages sociaux (primes, heures supplémentaires, pourboires et frais d'administration), est assumé par la subvention de la CNESST et remboursable à 100%.

Une distance de plus de 500 kilomètres séparant le lieu de la session de celui de la résidence de la participante ou du participant permet de réclamer un maximum de deux journées supplémentaires, s'il y a réellement perte de salaire (absence du travail la veille et/ou le lendemain de la session). De plus, si la participante ou le participant travaille durant le quart de soir ou de nuit, le salaire de la journée précédente et suivante peut être remboursé. Il faut cependant l'indiquer clairement sur le formulaire. Tous les autres coûts sont aux frais du syndicat.

